

AVIS IMPORTANT

INSTRUCTIONS CONCERNANT LES RÉCLAMATIONS

Votre contrat d'assurance a été souscrit sur la base des réclamations présentées et reportées, c'est-à-dire que la garantie couvre toute réclamation, sous réserve des modalités et exclusions mentionnées au contrat, à la condition que la réclamation soit présentée et que **la compagnie d'assurances ait été avisée d'une telle réclamation durant la période de garantie.**

La garantie faisant l'objet de votre contrat d'assurance s'applique en fonction du moment où vous avez eu connaissance ou du moment où vous auriez dû raisonnablement avoir connaissance d'un événement, quelle que soit la date de survenance de l'événement en question.

Le contrat d'assurance de la Société d'assurance Westport **exclut** les circonstances qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation si vous aviez connaissance de ces circonstances avant de bénéficier dudit contrat.

Si vous avez présentement connaissance de circonstances qui peuvent donner lieu à une réclamation contre vous, il est dans VOTRE intérêt d'envoyer un **avis** à votre assureur, la Société d'assurance Westport. En ne respectant pas cette mesure, il se pourrait que vous ayez à payer de votre poche tout incident dont vous auriez eu connaissance mais que vous n'auriez pas rapporté à la compagnie d'assurances.

Ces «circonstances» peuvent survenir lorsque vous devez comparaître devant un tribunal ou un organisme de réglementation, ou pour une déposition ou un interrogatoire préalable. Vous devez en informer immédiatement Westport.

Pour votre protection, il est impératif que vous déclariez immédiatement par écrit à votre assureur, Société d'assurance Westport, toutes les circonstances dont vous avez connaissance (qu'elles vous aient été communiquées verbalement ou par écrit) et qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous.

Nous vous recommandons de ne pas mettre vos dossiers à la disposition de tiers ou des conseillers juridiques qui les représentent sans avoir préalablement consulté un représentant de votre compagnie d'assurances. L'inobservation de cette directive peut être préjudiciable aux intérêts de votre assureur et ainsi compromettre la garantie prévue au contrat.

Il est impératif que toute réclamation ou réclamation éventuelle soit déclarée immédiatement. Dans l'éventualité d'un sinistre, la compagnie d'assurances se réserve le droit de refuser d'indemniser en cas de non-conformité avec la clause d'avis de sinistre du contrat d'assurance.

Modalités de déclaration de sinistres

Cette explication sur les dispositions relatives à la déclaration des sinistres que comporte votre police d'assurance vous est donnée pour vous aider à comprendre les exigences de la police et à vous y conformer. En cas de désaccord entre vous et votre assureur sur l'interprétation à donner aux exigences de la police quant à la déclaration d'un sinistre, d'une perte, d'un incident, d'un délit ou d'une poursuite judiciaire en particulier, c'est le libellé de la police, qui tient lieu de contrat, et non l'explication de Marsh, qui prévaut. Marsh, en sa qualité de société de courtage d'assurances, ne donne pas de conseils juridiques. Cette explication ne constitue donc pas une interprétation juridique des dispositions de la police.

Société d'assurance Westport
150 King Street West
P.O. Box 50
Toronto, Ontario M5H 1J9
Attention: Société d'assurance Westport - Département des réclamations
Email: ClaimsNAFinPro_CorporateSolutions@swissre.com
cc: matthew_davis@swissre.com

**PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE
DES AGENTS DE MARSH - AVIS DE RÉCLAMATION****COMPAGNIE D'ASSURANCE**La Société d'assurance Westport
150 King Street West P.O Box 50
Toronto, Ontario M5H 1J9
Télécopieur: +1 877 880 1590
Courriel: ClaimsNAFinPro_CorporateSolutions@swissre.com
Cople: Matthew_Davis@swissre.com

Nombre total de pages transmises incluant le présent formulaire de deux pages :

Numéro du contrat d'assurance (ou de l'attestation)

Période de garantie :

Nom de l'assuré désigné tel qu'il apparaît sur votre attestation d'assurance :

Votre adresse :

Votre numéro de téléphone:

()

Votre numéro de télécopieur:

()

Votre courriel:

Nom du réclamant:

Adresse du réclamant:

Numéro de téléphone du réclamant:

()

Numéro de télécopieur du réclamant:

()

Date à laquelle la plainte vous a été transmise (verbalement ou par écrit):

Date à laquelle vous avez originalement pris connaissance du problème

Produit ou service en cause:

Veuillez décrire ci-dessous les circonstances entourant la réclamation, en répondant aux cinq questions suivantes : Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Pourquoi ?

Avis de réclamation soumis par:

Liste des pièces jointes:

Avez-vous lu la politique de protection des renseignements personnels de Marsh, disponible sur son site Web : www.marsh.ca ? Consentez-vous à la collecte, à l'utilisation, à la communication et à la conservation des renseignements personnels vous concernant de la manière indiquée dans cette politique, et comprenez-vous qu'il vous sera possible de retirer votre consentement, sous réserve de certaines restrictions et conséquences, à l'égard d'une des fins qui y sont identifiées ou de chacune d'entre elles ?

En apposant votre signature au présent formulaire, vous indiquez votre consentement aux éléments mentionnés ci-dessus en matière de protection des renseignements personnels.

Nom

Titre (mm/dd/yyyy)

Signature